



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

le règlement numéro 32-16-27, modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, est entré en vigueur le 3 février 2017.

Ce règlement a pour objet d'introduire le cadre normatif gouvernemental, afin de prévenir les risques liés aux glissements de terrain.

Donné à McMasterville, ce vingt-deuxième (22^e) jour du mois de février, de l'an deux mille dix-sept (2017).

Bernard Roy
secrétaire-trésorier